

L'hebdo

**Aperçu des activités
de la semaine du lundi 20 au dimanche 26 juillet 2026**



POLICE
RIVIERA

379 interventions



AMBULANCE
RIVIERA

98 prises en charge



SDIS
RIVIERA

12 interventions

Interventions diverses

Les interventions faisant l'objet d'un suivi judiciaire ainsi que celles relevant de la sphère privée ne sont pas communiquées par nos services



Corsier-sur-Vevey



20.07.2026 – 2145 : allumage d'un feu malgré l'interdiction

Quatre personnes allument un gril portatif au charbon au Parc Chaplin malgré l'interdiction en vigueur. Elles éteignent immédiatement le feu sur injonction des policiers et sont dénoncées à l'autorité compétente.

⚠ Dès le 28.07.26 les règles sont renforcées – Interdiction totale d'allumer des feux en plein air et d'utiliser des engins pyrotechniques :

- **✗** Les barbecues et grils au charbon ou au bois sont interdits dans tout l'espace public.
- **✓** Exception : ils restent autorisés uniquement sur les emplacements fixes expressément désignés par les communes, à condition que ces emplacements respectent des mesures de sécurité strictes et soient sous la responsabilité de la commune.
- **✓** Dans l'espace privé (jardins, terrasses, balcons), les barbecues et grils au charbon ou au bois demeurent autorisés, sous la responsabilité des utilisateurs et dans le strict respect des mesures de sécurité (support ininflammable, surveillance permanente, distances minimales avec la végétation, extinction complète des braises).
- **✓** Les barbecues et grils à gaz ou électriques restent autorisés, tant dans l'espace public que privé, pour autant que les règles de sécurité soient strictement respectées.
- **🌟** À l'occasion de la Fête nationale, tous les engins pyrotechniques sont interdits. Seuls les feux d'artifice tirés depuis un lac par des artificiers professionnels, dans le cadre d'une manifestation autorisée, sont admis.

Lien sur les infos cantonales officielles : <https://www.vd.ch/environnement/foret/incendies-de-foret>



La Tour-de-Peilz



23.07.2026 – 0830 et 0925 : chiens détachés et présence dans une zone interdite aux canidés

En patrouille cycliste au Quai Roussy, les policiers interpellent deux personnes promenant leurs chiens sur une pelouse dont l'accès est interdit aux canidés, malgré la signalisation en place. Une troisième personne est également contrôlée avec un chien détaché, en violation de l'obligation de le tenir en laisse. Les intéressés sont dénoncés pour infractions aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.



Montreux



Clarens, 23.07.2026 – 1045 : occupation accessoire au guidon d'un vélo électrique

Un cycliste circule sur son vélo électrique à l'avenue Eugène-Rambert tout en consultant son téléphone portable. Il est interpellé par une patrouille de police et dénoncé pour infraction aux dispositions de la Loi sur la circulation routière.

23.07.2026 – 1425 : un camion perd son chargement

Un camion circule sur l'avenue de la Paix lorsqu'il perd une partie de son chargement de béton liquide, qui se déverse sur la chaussée en raison de la déclivité de la route. Les collaborateurs de la voirie de Montreux, appuyés par les employés de l'entreprise concernée, procèdent au nettoyage des lieux. Durant les opérations, l'avenue est temporairement fermée à la circulation, puis rouverte une fois la chaussée sécurisée. La gestion du trafic est assurée par Police Riviera. Un rapport est établi.

25.07.2026 – 2335 : pollution sonore

Un automobiliste à la conduite sportive et bruyante est interpellé à la Grand-Rue par une patrouille pédestre et dénoncé pour infraction aux dispositions de la Loi sur la circulation routière.

**Vevey****SDIS**
RIVIERA**POLICE**
RIVIERA**AMBULANCE**
RIVIERA**22.07.2026 - 2110 : début d'incendie dans une cuisine**

Un incendie se déclare dans la cuisine d'un appartement à Vevey, nécessitant l'intervention d'une quinzaine de sapeurs-pompiers du SDIS Riviera. La fumée se propage dans la cage d'escaliers, entraînant l'évacuation de l'immeuble. Les pompiers procèdent à l'extinction du sinistre, puis à la ventilation des lieux. Un équipage d'Ambulance Riviera ainsi que des patrouilles de Police Riviera et de la Gendarmerie se rendent également sur les lieux.

Radars fixes

Lieu	Vitesse limitée	Véhicules contrôlés	Infractions		% des usagers en infraction
			Feu rouge	Vitesse	
Clarens, Rue Gambetta (sens descendant)	50 km/h	7'717	0	126	1.633 %
Clarens, Av. E.-Rambert	50 km/h	30'000	6	1	0.023 %